

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Matahiti 173 N° 19 - Numera Taac	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 25 no Mati 2024
-------------------------------------	---	---------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Pages

Arrêté n° 386 CM du 21 mars 2024 portant modification de l'arrêté n° 1978 CM du 2 novembre 2023 autorisant la société Subcom à effectuer des opérations maritimes de prospection, d'étude et de sondage acoustique dans les eaux de la Polynésie française

2626



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 386 CM du 21 mars 2024 portant modification de l'arrêté n° 1978 CM du 2 novembre 2023 autorisant la société Subcom à effectuer des opérations maritimes de prospection, d'étude et de sondage acoustique dans les eaux de la Polynésie française

NOR : DAF24200650AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport de la vice-présidente, ministre de la culture, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 modifiée portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1334 CM du 8 septembre 2015 modifié relatif à l'acquisition, la gestion et la cession du domaine public et privé de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1978 CM du 2 novembre 2023 autorisant la société Subcom à effectuer des opérations maritimes de prospection, d'étude et de sondage acoustique dans les eaux de la Polynésie française ;

Vu la demande de la société Subcom en date du 14 février 2024 reçue par courriel du 13 mars 2024 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 20 mars 2024,

Arrête :

Article 1er.— L'article 2 l'arrêté n° 1978 CM du 2 novembre 2023 susvisé est rédigé ainsi qu'il suit :

“Art. 2.— La présente autorisation est consentie pour une durée de onze (11) mois à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.”

Art. 2.— La vice-présidente, ministre de la culture, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les institutions, et le ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société Subcom et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 21 mars 2024.

Pour le Président absent :

La vice-présidente,
Eliane TEVAHITUA.

Par le Président de la Polynésie française :

La vice-présidente,
Eliane TEVAHITUA.

Le ministre des grands travaux,
de l'équipement,
Jordy CHAN.